

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 24 FEVRIER 2017 – 20 h 30

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - Laurent BORDEL – Noël CATHELIN - Christophe DEGLISE - Jocelyne DESCOLLONGES – Melvyn GIRAULT - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Céline THEVENOUX - Cristinne UBIN - Bernard VIVIER.

ABSENTS EXCUSES : Emmanuel GINET ➡ procuration à Frédéric GIROUD
Nathalie BURFIN ➡ procuration à Cristinne UBIN

Date de convocation : 18 février 2017

Secrétaire de séance : Jocelyne DESCOLLONGES

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2017

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2017.

II – FINANCES COMMUNALES

2-1 Budget 2016

M. le Maire communique les comptes administratifs, quasi définitifs, et les résultats prévisionnels de clôture des différents budgets 2016.

Les conseillers en prendront connaissance et auront à débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2017 lors de la prochaine séance du conseil municipal.

2-2 Budget 2017

Attribution de compensation (AC)

M. le Maire :

- Indique que le passage en régime de fiscalité professionnelle unique (FPU) donne lieu à un transfert de charges et de ressources qu'il convient de neutraliser afin de maintenir les équilibres budgétaires antérieurs des communes et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) concernés.
Les attributions de compensation remplissent ce rôle de neutralisation financière.
- Communique aux conseillers le tableau élaboré par les services de la CCPA – tableau qui évalue le total de AC 2017 à 224.326 € pour couvrir les charges de 97 802 € de transferts de compétences à la commune et les pertes de fiscalité de la commune pour 126 524 €.

Taxes directes locales

M. le Maire indique que pour l'exercice 2017, du fait de l'intégration de la CCRCP (avec ses propres taux de taxes locales) à la CCPA (avec des taux de taxes locales différents) et l'incidence du rebasage du taux de la taxe d'habitation il y a lieu de réétudier/réajuster les différents taux des taxes locales (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti).

Dotation solidarité communautaire (DSC) et fonds de concours généraliste pour l'investissement

M. le Maire informe l'assemblée sur le principe et les conditions d'obtention de ces dotations/aides, et des montants qui pourraient être inscrits au budget principal.

2-3 Aspects généraux

M. le Maire :

- Rappelle que les dépenses de fonctionnement doivent plus que jamais être maîtrisées
- Indique que les prévisions des travaux et acquisitions/cessions à réaliser à courts et moyens termes feront l'objet du débat d'orientation budgétaire.
- Présente les propositions de subventions, formulées par la commission vie associative après examen des dossiers de demande de subventions transmises par les associations.

III- AFFAIRES SCOLAIRES

3-1 Carte rentrée 2017

Les Services Académiques de l'Education Nationale de l'Ain informent que suite à la baisse significative des effectifs, la fermeture d'une classe (5^{ème} classe) pour la prochaine rentrée est actée.

La fermeture d'une classe conduira à un réajustement de l'emploi aux nouveaux besoins.

IV – RESSOURCES HUMAINES - PERSONNEL

4-1 Compensation des heures supplémentaires réalisées par le personnel

Le conseil municipal par délibération arrête les modalités de compensation/récupération des heures supplémentaires

4-2 Taux de promotion pour les avancements de grade

Le conseil municipal fixe un taux uniforme de 100 % pour tous les cadres d'emplois.

V – URBANISME

5-1 Révision POS-PLU

Le compte-rendu de la réunion du 22/02/2017 a été communiqué aux conseillers municipaux. Cette réunion portait principalement sur la présentation de l'avancement du travail aux représentants présents de la DDT et du SCOT BUCOPA.

Travail sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) portant sur l'armature spatiale, les zones d'activité, la diversité de l'habitat.

Il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie, aux jours et heures d'ouverture, sur lequel les personnes intéressées par l'évolution du projet peuvent noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.

5-2 Modification simplifiée du POS

Entendu :

- Les motifs de la modification simplifiée présentés par le Maire
- Le bilan de la phase de la mise à disposition du public présenté par le Maire

Le conseil municipal décide d'adopter la modification simplifiée du POS.

La délibération est exécutoire à compter de sa réception à la sous-préfecture et après accomplissement des mesures de publicité.

5-3 Permis d'aménager Certelles Sud

Le permis d'aménager a été déposé.

Le conseil municipal décide de faire appel à un cabinet pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension des réseaux.

VI – VOIRIE - RESEAUX

6-1 Réseau eau potable

Une campagne de recherches de fuites a été confiée à un prestataire pour dresser un diagnostic complet pour l'ensemble du réseau. Dès obtention du rapport une campagne de travaux de remise en état sera à planifier.

6-2 Spanc

Les contrôles des installations d'assainissement non collectif vont démarrer courant mars. Un courrier d'information sera adressé aux particuliers concernés.

6-3 SDIS

Des travaux de VRD, et notamment de mise en enrobé de l'aire de stationnement/circulation sont prévus sur le site. La municipalité a pris attache avec les responsables des travaux pour faire part de son questionnement concernant le traitement des eaux de surfaces collectées.

Eaux de surface non admises dans le réseau d'eaux usées.

VII – BATIMENTS – TERRAINS COMMUNAUX

7-1 Lots à construire à la Taline

Le chiffrage du cout des travaux de raccordement en eau potable et de rejet des eaux usées, portés par la commune, est en cours.

7-2 Salle polyvalente – avenant au règlement

Le conseil municipal, par délibération, définit les tarifs de location pour les organismes hors associations Lhuisardes.

7-3 Cimetière

Le conseil municipal entérine l'avenant n° 5 à inclure dans le règlement du cimetière concernant :

- l'accès règlementé, aux véhicules
- le respect de l'alignement lors des travaux

7-4 Agenda d'accessibilité

M. le Maire présente, pour les différents bâtiments communaux, les propositions et plans de mise en accessibilité communiqués par le prestataire.

Après débat sur certaines préconisations, des points seront à clarifier et nécessiteront certainement des études complémentaires.

7-5 Mise à disposition d'un local communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le principe de :

- La mise à disposition d'un local communal pour l'hébergement de l'Office de Tourisme Intercommunautaire
- La convention tripartite établie entre la commune de Lhuis, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et l'Office de Tourisme Intercommunautaire.
-

7-6 Acquisition d'une parcelle communale :

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande, relayée par l'avocat de la commune, d'acquisition par un particulier, d'une parcelle communale pourvue d'une source.

7-6 Arboretum

L'étude pour une ouverture éventuelle dans le mur d'enceinte du champ de foire est en cours.

Cette étude devra prendre en compte tous les aspects, notamment l'accès par les PMR (personnes à mobilité réduite). Un avis sur cet aspect a été demandé au prestataire diagnostic accessibilité.

7-7 Travaux forestiers

L'agent ONF a communiqué les travaux de maintenance des chemins à envisager dans la forêt communale au cours de l'année 2017. Le périmètre et le calendrier des travaux à envisager seront définis après concertation entre l'agent ONF et les référents forêt de la commune.

VIII – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

M. le Maire rend compte du conseil communautaire du 9 février 2017. Les comptes rendus des conseils communautaires sont affichés/consultables en mairie.

Site internet officiel : www.cc-plainedelain.fr

IX – SIVOM

M. le Maire fait part de la situation de statu quo actuelle et surtout de manque de visibilité quant au financement des équipements sportifs du futur collège. Manque de visibilité car incertitude sur les engagements financiers de certaines parties sollicitées.

X – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

10-1 Enlèvement des dépôts sauvages de déchets

Dans l'attente des réponses des prestataires de récupération/recyclage

10-2 Couverture téléphonie mobile – zones blanches/grises

Les « référents locaux » en charge de la remontée des problèmes de couverture mobile, bien que dubitatifs sur la rigueur technique de la procédure de collecte projetée par les services de l'Etat poursuivent leurs investigations.

10-3 Convention d'utilisation d'un entrepôt privé

Le conseil municipal, par délibération, modifie la convention d'utilisation d'un entrepôt privé par la commune.

10-4 Carte Nationale d'Identité

Les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité étant modifiées à compter du 20 mars 2017 la municipalité mène une réflexion sur le niveau de service qu'elle pourrait apporter aux administrés pour le pré-enregistrement, par internet, de la demande de délivrance.

10-5 Construction illégale en zone NC

Le cas est débattu en conseil municipal.

La procédure d'un constat d'infraction au code de l'urbanisme est enclenchée.

10-6 Courrier reçu

M. le Maire donne lecture de l'échange de courrier avec un habitant qui contestait le bien-fondé d'une extension (1 lampe supplémentaire) de l'éclairage public en bordure d'une voie empruntée par des élèves empruntant le transport scolaire.

10-7 Déchetterie de LHUIS – VILLEBOIS - Accès

Les services de la CCPA tiendront une réunion publique le 14 mars à Briord et le 20 mars à Villebois pour présenter aux administrés les nouvelles modalités d'accès.

10-8 Gendarmerie – Brigade de LHUIS

A compter du 6 mars 2017 la Brigade de LHUIS devient Brigade Territoriale de Contact (BTC) avec une nouvelle mission : établir et soigner le contact avec les habitants et les élus des 14 communes de leur territoire d'opération.

Séance levée à 23h30

Compte rendu co-rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

Informations générales

De nombreux particuliers sont actuellement contactés par téléphone, par des entreprises se présentant comme mandatés par la commune ou l'ADEME pour réaliser des diagnostics de rénovation énergétique de leur logement. Ce démarchage est abusif et vise à tromper la confiance des propriétaires de logement.

Attention, le service Rénovation INFO SERVICE, assuré par l'Agence Locale d'Energie et le Climat de l'Ain depuis 2013, est le seul guichet unique d'accompagnement et de conseil du département, mandaté par l'Etat, l'ADEME et les collectivités locales.

Une collectivité ou un organisme d'Etat n'effectue pas ou ne commande pas de démarchage.
C'est toujours le particulier qui doit contacter directement le service.

Documentation « **rénovation énergétique du logement se prémunir des démarchages abusifs** » est à disposition en mairie.